



Ref: ENF3-2023-09-GM-so-01
Orig: ES

Traduction de courtoisie en FR

Protocole d'action pour l'administration de médicaments pendant l'horaire scolaire

Alicante, Septembre 2023

Les médicaments, conventionnels ou homéopathiques, prescrits par un médecin,

doivent être conservés à l'infirmerie de l'école et seront administrés aux élèves par l'infirmière de l'école.

Les parents ou tuteurs doivent remettre personnellement les médicaments à l'infirmière, Mme Rosario Pérez (Charo). Pour ce faire, ils doivent la contacter par e-mail à l'adresse ALI-SCHOOL-CARE@eursc.eu , ou par téléphone au 965.152.049

Le médicament devra être remis avec les informations suivantes :

1. nom et prénom de l'élève.
2. prescription médicale écrite du médecin/spécialiste prescrivant le traitement.
3. l'horaire d'administration du médicament
4. la dose à administrer
5. la durée du traitement
6. le mode d'emploi

Utilisation d'inhalateurs dans le cycle secondaire (type Ventolín). Les élèves du secondaire sont autorisés à emporter leur propre inhalateur pour l'utiliser en cas de crise d'asthme, mais doivent le garder hors de portée des autres élèves.

Les inhalateurs doivent être correctement marqués avec le nom complet et la section linguistique.

En outre, les parents ou tuteurs sont tenus d'informer le service d'infirmerie, par courrier électronique, et l'école ne sera pas tenue responsable en cas de perte, mauvaise utilisation, etc.

Pour toutes les raisons qui précèdent, il est interdit que les élèves transportent des médicaments dans leurs cartables, à l'exception des inhalateurs pour les élèves du secondaire. L'école ne pourra être tenue pour responsable de tout événement résultant du non-respect de cette disposition.

Il en va bien sûr de la sécurité de nos élèves.